

---

## Note aux lecteurs

---

### **Décret 1614-97, 10 décembre 1997**

Règlement sur les montants payables par le Conseil des assurances de dommages et le Conseil des assurances de personnes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1996 au 31 mars 1997

*Gazette officielle du Québec*, 129<sup>e</sup> année, numéro 53, 24 décembre 1997, page 7745.

Le décret 1614-97 du 10 décembre 1997 concernant le règlement ci-haut mentionné aurait dû paraître sous la rubrique « Règlements et autres actes » et non sous la rubrique des décrets administratifs.

29275